

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 26



Le **Comité 21** a pour mission de permettre aux organisations publiques et privées de se réinventer face aux limites planétaires et à l'épuisement des ressources.

Son action couvre un large éventail d'expertises sur le développement durable et l'écologie (adaptation aux changements climatiques, ODD, dialogue parties prenantes, RSE, impacts, biodiversité, citoyenneté écologique, villes durables, sobriété...).

Sa méthode permet aux acteurs de s'approprier les enjeux et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Depuis 1995, le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France. Il regroupe des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignement supérieur et des citoyens. Le réseau compte plus de 450 adhérents.

Contact : luck@comité21.org

Le point de vue du Comité 21 sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Cette troisième SNBC vient renforcer le scénario issu de la SNBC2 et des mesures prises jusqu'à fin 2023, qui conduirait à une baisse des émissions de la France de seulement 40%. Des mesures supplémentaires s'avèrent donc nécessaires ; mais l'effondrement du puits de carbone forestier constitue une contrainte nouvelle, qui débouche sur un objectif de la SNBC3 limité à 50%, cinq points en deçà de l'objectif du Pacte Vert.

Le Comité 21 appelle notamment à faire une plus grande place à la sobriété dans la SNBC et à maintenir et renforcer les actions visant à augmenter l'efficacité énergétique (rénovation des bâtiments), offrir des alternatives aux activités carbonées (par exemple sur les mobilités), ou à privilégier des solutions de consommation vertueuses.

Le Comité 21 rappelle la nécessité d'une mobilisation collective de l'Etat, des collectivités, des entreprises et des citoyens, et l'importance d'un dialogue social approfondi sur les questions de transition écologique. Il appelle à des investissements massifs pour l'atténuation (et son pendant indispensable l'adaptation), étant entendu que diminuer drastiquement les émissions à moyens au mieux constants est impossible.

Le Comité 21 considère nécessaire de publier rapidement la SNBC (avant l'été), la seule cause pertinente justifiant un nouveau décalage pouvant être le vote d'une loi d'approbation, qui aurait l'avantage de renforcer la crédibilité de cette Stratégie, et de permettre à la représentation nationale de débattre de ces questions.

Synthèse de l'avis du Comité 21 sur le projet de SNBC

L'avis complet est consultable ici : [avis-complet-snbc3-comite-21.pdf](#)

L'effondrement du puits de carbone forestier constitue une contrainte nouvelle, qui débouche sur un objectif de la SNBC3 limité à 50%, cinq points en deçà de l'objectif du Pacte Vert d'une diminution de 55% des émissions entre 1990 et 2030.

La consultation en cours sur la SNBC intervient avec retard. Ce laps de temps n'a malheureusement pas été mis à profit pour préciser certaines orientations (empreinte carbone, horizon 2050...) ni pour conduire l'évaluation environnementale, qui une fois de plus, interviendra trop tard, sans peser sur les orientations de la Stratégie. Le Comité 21 considère nécessaire de publier rapidement la SNBC (avant l'été), sauf si un débat au Parlement autour d'une loi d'approbation est organisé au premier semestre

Le Comité 21 souhaite à l'avenir être plus étroitement associé aux phases de concertation.

Objectifs sectoriels

Le Comité 21 formule diverses analyses et propositions, reprises ci-après.

Transport

L'enjeu de ce secteur est décisif ; tous les leviers doivent ainsi être actionnés :

Eviter les déplacements superflus : la publicité pour les transports fortement émissifs (aérien, véhicules thermiques) devrait être interdite (ou à défaut fortement taxée), et l'urbanisation densifiée dans le cadre d'une forte baisse du rythme d'artificialisation.

Report modal massif vers le vélo et les transports collectifs et ferroviaires, avec des moyens financiers bien supérieurs à ceux annoncés dans le cadre du budget 2025 :

- soutien actif au vélo (maintien du plan) ; création d'un fonds de soutien aux véhicules dits intermédiaires ;
- développement de tous les types de transport ferroviaire de voyageurs : SERM, trains légers

d'aménagement du territoire, trains de nuit, réalisation des lignes à grande vitesse permettant d'éviter le recours à l'aérien à Nice, Toulouse et l'Occitanie, le Pays Basque ;

- soutien aux initiatives locales de covoiturage.

Généraliser les technologies moins émissives : batteries (maintien du bonus pour les véhicules électriques, augmentation des crédits consacrés au leasing social, développement pour les PL), hydrogène pour les transports lourds, et marginalement recours aux biocarburants (engins agricoles), leur utilisation dans le secteur ferroviaire n'apparaissant pas pertinente.

Le Comité 21 propose également de lancer une vaste réflexion sur la limitation à 120 km/h des autoroutes de campagne, et de privilégier, dans la droite ligne du rapport Maurey, un nouvel appel d'offres de concessions autoroutières plus favorable à l'État, au service du report modal.

Agriculture

Le Comité 21 propose la généralisation du Nutriscore et le développement de l'étiquetage environnemental sur tous les produits alimentaires.

Nous considérons trop optimiste l'objectif de captage de carbone, notamment en ce qui concerne l'accroissement, considérable mais hélas irréaliste, du linéaire de haies.

Le Comité 21 considère nécessaire d'accélérer la transformation en profondeur du secteur, dans une approche résolument agro-environnementale.

Industrie

La baisse des émissions liée aux changements de process devrait renforcer la compétitivité de notre industrie, ainsi que la souveraineté de la France, thématique insuffisamment développée dans le projet de SNBC.

Le Comité 21 considère nécessaire de développer dès 2030 et plus fortement au-delà le captage et la valorisation du carbone « en sortie de cheminée », avec un soutien public qui ne doit pas s'effectuer au détriment de la décarbonation. La « solution » du captage du carbone dans l'air, très énergivore, doit a contrario être écartée.

Bâtiments

Le Comité 21 appelle à intégrer dans les statistiques, notamment pour le secteur des bâtiments, les

émissions liées à l'usage de l'électricité, afin de percevoir plus clairement les poids relatifs et évolutions de chaque grand secteur.

Notre association privilégie la sobriété volontaire, et souligne l'importance de sensibiliser au respect des températures de consigne, et de ne pas exclure des sanctions en cas de manquements répétés. Il en est de même pour l'interdiction du chauffage des terrasses non fermées.

Les chiffres annoncés en termes de rénovations lourdes, de changements d'énergie de chauffage, qui se comptent en centaines de milliers par an, semblent trop ambitieux et en décalage avec la réduction de certains moyens (MaPrimRenov', Fonds vert...). Le Comité 21 estime par ailleurs nécessaire :

- d'accroître fortement le nombre d'artisans labellisés RGE, ce qui passe par des actions de promotion et de simplification,
- de lancer une grande initiative d'appui aux ménages dans le parcours du combattant du montage des dossiers d'aide (MaPrimRenov', CEE), via notamment le recrutement « d'ambassadeurs de la transition écologique », jeunes diplômés de l'enseignement supérieur placés auprès des collectivités (points France Services).

Énergie

Pour les échéances de long terme, le Comité 21 demande que l'éventualité de recourir à ce que l'on nomme « le nouveau nucléaire » (petits réacteurs modulables...) fasse l'objet d'un débat public sous l'égide de la CNDP.

Puits de carbone-Forêt

Les puits de carbone naturels, notamment forestiers, se sont effondrés depuis 2005, passant de -50Mt à -18Mt en 2022, en raison notamment des effets du changement climatique sur notre forêt. Le projet de SNBC anticipe une stabilisation d'ici 2030 grâce notamment à une augmentation considérable et très optimiste du stockage de carbone dans les produits bois, puis de grandes incertitudes pour l'horizon 2050 et même au-delà. Pour le Comité 21, cette stabilisation ne pourra se concrétiser sans une grande politique bois assortie de moyens supplémentaires, notamment à l'ONF, à rebours de la baisse annoncée dans le projet de budget 2025.

Enjeux et défis transversaux

Le projet de SNBC3 ne comprend quasiment aucun développement ni orientation sur le sujet de l'empreinte carbone, alors que les enjeux de sobriété, voire de déconsommation sont au cœur des émissions importées. Notre association considère nécessaire qu'un complément de concertation soit organisé sur ce sujet, à partir de données chiffrées relatant l'évolution passée et comportant a minima des fourchettes pour les évolutions à venir.

Le Comité 21, appelle par ailleurs à une maîtrise de l'empreinte numérique, avec des mesures fortes : exemplarité du secteur public, interdiction de la publicité sur écrans numériques dans l'espace urbain, véritable lutte contre l'obsolescence programmée.

En matière de consommation énergétique, le Comité 21 souhaite que l'idée évoquée d'une systématisation de la prise en compte de la sobriété dans les lois fasse l'objet de concrétisations rapides, y compris législatives si le recours à la loi s'avère nécessaire. Pour conduire massivement à des comportements plus vertueux, notre association souhaite aller au-delà de l'approche informative et verticale du document, et propose de mettre en situation les acteurs collectifs et les citoyens dans une approche proactive et responsabilisante, de telle sorte que chacun se sente acteur de la transition.

Pour progresser sur ces sujets, une mobilisation plus importante des sciences humaines et sociales apparaît souhaitable ainsi qu'un programme de sensibilisation permettant aux citoyens d'appréhender les conséquences de nos choix quotidiens.

La forte électrification de l'économie nécessite que toutes les sources de production d'électricité décarbonée soient activées au maximum, notamment pour le photovoltaïque et l'éolien, dont les freins actuels doivent être desserrés, avec en particulier une évaluation *in itinere* de la loi d'accélération des énergies renouvelables (zones d'accélération...).

Notre association considère également qu'il convient de privilégier les e-carburants aux biocarburants pour l'aérien et le maritime, ce qui nécessite une analyse transversale des ressources d'électricité et de biomasse. La R&D en matière de stockage de l'énergie devrait être par ailleurs amplifiée.

Le document présente trois niveaux de priorité d'usage de la biomasse. Si le Comité 21 adhère à ce principe de classification, il appelle à une plus forte sélectivité, avec une utilisation essentiellement réservée à

l'alimentation (humaine et animale) et aux usages à vocation environnementale (biodiversité, puits de carbone, aménités procurées par la nature...). L'usage énergétique devrait se concentrer sur les réseaux de chaleur et le secteur agricole. Au regard du caractère inachevé de la réflexion transparaissant dans le document, notre association considère nécessaire qu'une nouvelle consultation intervienne sur ce sujet, assortie d'une véritable évaluation environnementale.

Le projet de SNBC appelle à une mobilisation collective de l'État (via notamment la mise en œuvre du « *plan de transformation écologique de l'État pour des services publics éco-responsables* », établi début 2024 et la formation massive des agents publics), des collectivités (avec en particulier les préconisations issues des COP régionales), des entreprises et des citoyens. Le Comité 21 suggère que la mise en cohérence des documents de planification des collectivités (SRADDET et PCAET notamment) avec la SNBC intervienne rapidement. Notre association souhaite que l'on puisse enfin avancer sur les deux questions récurrentes de clauses environnementales efficaces dans les marchés publics et de conditionnalités environnementales des aides aux entreprises. Notre association souligne l'importance de la mise en œuvre effective de la directive CSRD sur la durabilité des entreprises. L'annonce récente par la Commission d'une législation "omnibus", sans passer par un acte délégué d'application des directives CSRD et CS3D, est pour le Comité 21 inquiétant, car cet instrument peut permettre de revenir sur les acquis du Pacte Vert, et de changer le contenu des normes génériques, déjà mises en œuvre par les plus grandes entreprises afin de piloter leur transition.

Le Comité 21 rappelle par ailleurs l'importance d'un dialogue social approfondi sur les questions de transition écologique. Il apparaît enfin important de mobiliser les citoyens pour les rendre encore davantage acteurs de la transition, ce qui passe par la massification d'outils reconnus comme les fresques du climat, de la mobilité... et par des communications autour des différents outils/applications de comptabilisation individuelle de son empreinte carbone de telle sorte que le nombre d'utilisateurs se compte en millions.

Face à l'ambition affichée d'une diminution par deux des émissions, l'approche financière du projet de SNBC est réduite à la simple expression d'une volonté d'efficacité et d'efficience des crédits publics, alors que sont annoncées des réductions notamment pour les

crédits consacrés au vélo, aux véhicules électriques ou encore à la rénovation énergétique des bâtiments. **Disons-le clairement : diminuer drastiquement les émissions à moyens au mieux constants s'avère impossible. Le Comité 21 appelle au contraire à des investissements massifs** dans la droite ligne des rapports récents (évoqués d'ailleurs dans la SNBC et dans la Stratégie financière transmise au parlement) soulignant la nécessité de doubler rapidement (avant 2030) les investissements, publics et privés, favorables à la transition, qui sont aujourd'hui légèrement supérieurs à 100 milliards d'euros.

Des crédits publics conséquents doivent ainsi être dégagés pour une transition juste ; le Comité 21, outre le leasing social déjà évoqué, propose en appui à la rénovation thermique des logements des plus pauvres la mise en place d'un dispositif de tiers financement avec un reste à charge inférieur aux coûts énergétiques actuels. Certaines dispositions réglementaires peuvent enclencher la mobilisation de crédits privés ; notre association propose ainsi de rendre obligatoire l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux logements individuels, accompagnée d'un taux unique de TVA à 10% jusqu'à une puissance de 6kWc.